

Débat islam et laïcité : ce qu'il faudrait et ce qu'on risque d'avoir le 5 avril

écrit par Christine Tasin | 21 mars 2011



Le fameux débat sur l'islam, courageusement rebaptisé "débat sur la laïcité et l'islam" devant les cris d'orfraie de ceux qui, comme Eric Raoult, Fillon, Juppé, Martine Aubry et toute la gauche compassionnelle, ne voudraient surtout pas que l'on parle d'islam, appliquant avec zèle les nombreuses résolutions de l'ONU (pas encore exécutoires, à leur grand dam, sans doute) voulant interdire le blasphème, va, forcément, accoucher d'une souris alors qu'il devrait être l'occasion pour le gouvernement de rattraper toutes les erreurs du quinquennat et d'appliquer, enfin, un certain nombre de promesses de la campagne de 2007 qui ont fait long feu.

Ce qui devrait être entériné le 5 avril et voté les semaines suivantes par nos députés s'ils étaient de véritables laïques et républicains

La liberté de conscience, d'expression et de changer de

religion : il faut que les autorités et représentants musulmans signent un texte les engageant à respecter ces trois points forts de notre constitution. Ce que les musulmans ont refusé en 1999 à Jean-Pierre Chevènement, ils doivent l'accepter aujourd'hui. Ils doivent admettre le principe d'apostasie et engager la communauté musulmane à ne pas persécuter ni mettre à l'écart celui qui, né musulman, voudrait ne pas vivre en musulman, changer de religion ou être athée. Ils doivent également s'engager à accepter tout débat sur l'islam et toute critique de ce système.

Respect de la laïcité et de l'esprit de la loi de 1905 dans l'espace public et les entreprises : la religion doit relever exclusivement de la sphère privée. Les prières ne peuvent et ne doivent donc avoir lieu que dans les mosquées ou dans les appartements ou maisons privés des fidèles, elles ne peuvent avoir lieu dans l'entreprise ni donner lieu à des revendications de salles et d'aménagements d'horaires, pas plus que le ramadan, dans les entreprises, ce qui crée une discrimination par rapport aux autres salariés, qu'ils soient croyants d'autres confessions ou athées. Comme les évangélistes, rien n'empêche les musulmans de faire plusieurs services dans la journée, dans la même mosquée. Il n'est pas acceptable que, dans certaines entreprises, quand le ramadan tombe au mois d'août, on demande à celui qui veut prendre ses vacances ce mois-là, un certificat de conversion à l'islam, comme il n'est pas acceptable que les 5 prières obligatoires chaque jour désorganisent le travail en entreprise et obligent le non-musulman à remplacer systématiquement celui qui fait passer ses obligations cultuelles avant son travail.

Le halal : il faut abroger les dérogations permettant en France la production de viande halal (et casher) qui sont inacceptables dans un pays qui prétend protéger les animaux.

Il faut interdire le halal dans tous les services publics, dans les cantines scolaires, dans les hôpitaux, à l'armée ou dans la gendarmerie, pour qu'enfin la loi de 1905 qui prévoit

que l'Etat ne reconnaisse et ne subventionne aucun culte soit appliquée et que l'Etat ou les collectivités locales cessent de subventionner les trois mosquées qui donnent la certification halal et récupèrent, en échange, une dîme, répercutée sur le prix d'achat.

Il faut, impérativement, en attendant l'interdiction de la production du halal, que la viande vendue en boucherie ou en supermarché porte la mention "non halal" afin que les consommateurs cessent d'acheter et de manger sans le savoir de la viande halal. Non seulement les consommateurs n'ont pas, à leur insu, à financer un culte quelconque, mais ils n'ont pas à participer à un rituel d'abattage contraire à leurs croyances, qu'ils soient chrétiens, athées ou autres.

Il ne faut pas créer de menus alternatifs végétariens dans les cantines. Celles-ci sont un service rendu à l'utilisateur, qui a la possibilité de déjeuner chez lui ou de se trouver un autre lieu pour déjeuner si le contenu du menu ne lui plaît pas, d'autant plus que les musulmans ont tout à fait le droit, prévu dans le coran, de ne pas manger halal quand ce n'est pas possible. Accéder à leur demande de repas spécial, et ce dès les cantines scolaires, c'est contribuer à forger, chez les enfants eux-mêmes, un réflexe identitaires qui les isole et les amène, peu à peu, à vivre en ghetto, entre "purs", et à refuser l'intégration et encore plus l'assimilation. Tout cela finissant par créer des situations de guerre civile ou d'émeutes.

Les mosquées : il faut décréter un moratoire sur la construction des mosquées, permettant à une commission parlementaire de faire un audit sur les mosquées existantes : tout d'abord il faut vérifier si les discours, prêches ou enseignements qui ont lieu dans les mosquées respectent la loi de 1905 qui dit explicitement que si la liberté de culte existe, aucun discours contraire à la loi et à la France ne doit être prononcé dans les lieux de culte, qui sont soumis à la loi républicaine. Il faut également, dans cette

perspective, lancer une enquête nationale pour étudier l'impact de la construction des mosquées dans les villes ou les quartiers : la mosquée a-t-elle amené moins de voiles ou davantage ? La mosquée a-t-elle amené davantage de commerces halal ? La mosquée a-t-elle apporté plus de liberté de ne pas pratiquer aux non-musulmans athées, apostats ou simplement croyants non pratiquants ou bien les a-t-elle obligés à rentrer dans le rang ? La mosquée ne s'accompagne-t-elle pas d'école coranique ? Ce qu'on y enseigne à des enfants est-il compatible avec les lois républicaines ? Ensuite, il est nécessaire de rappeler aux collectivités locales que la loi de 1905 interdit tout financement public des mosquées afin d'imposer la fin des pratiques de contournement que sont les baux emphytéotiques ou les subventions aux associations culturelles. Si les musulmans veulent des mosquées, et à condition que les mairies leur accordent le permis de construire, ils doivent, comme les juifs, les chrétiens ou les évangélistes, les financer eux-mêmes, dans le respect de l'architecture locale, donc sans aucun minaret.

Le voile : il faut impérativement interdire le voile dans les services publics et à l'Université, que ce soit pour les agents et les usagers en attendant une commission parlementaire qui devrait, comme pour la burka, enquêter sur le port du voile afin de préparer une loi pour son interdiction dans tous les secteurs de la société, rue comprise, son port étant inconstitutionnel puisqu'il entérine une inégalité contraire à notre constitution.

Vie quotidienne : horaires réservés aux femmes, finance islamique et carrés musulmans dans les cimetières : il faut impérativement que soient interdits des discriminations, des mises à l'écart, dans la vie comme dans la mort, contraires au principe d'égalité de tous devant la loi. Tout cela concourt à l'impression, pour le musulman, d'être à part, et de devoir vivre à part, aux dépens de l'intégration, seul gage du vivre ensemble et de l'égalité républicaine. On ne peut accepter, en

France, que des gens, des aliments et des endroits soient partagés entre purs et impurs, entre hommes et femmes et on ne peut accepter la mise en place d'une finance communautariste qui refuserait de financer des projets incompatibles avec les textes religieux, remettant en cause l'égalité et la laïcité.

Santé : il faut absolument que médecins et équipes soignantes soient protégés des revendications communautaristes, religieuses et sexistes ainsi que des agressions qui vont avec par une charte des services publics qui leur permette de mettre à la porte, et de sanctionner d'une forte amende, quiconque voudrait récuser un médecin ou un soignant ou imposerait à autrui, son voisin de chambre par exemple des prières ostentatoires ou une alimentation spécifique.

L'islam tout court : étant donné que ce n'est pas une religion, mais un système socio-politique totalitaire il est urgent de créer une commission parlementaire qui examinera la compatibilité des textes coraniques et des récits de la vie de Mahomet, donnés aux musulmans comme des modèles, avec la constitution et les lois françaises. S'il le faut, l'islam devra être interdit comme pourrait être interdit tout système fasciste qui pourrait constituer un trouble à l'ordre public, et une menace pour notre modèle démocratique et nos libertés.

Ce qui sera vraisemblablement décidé le 5 avril

Des cautères sur une jambe de bois, destinés à faire croire au bon peuple que l'on veille au respect de la loi de 1905 tout en donnant aux musulmans ce qu'ils réclament agressivement, le financement des mosquées, la formation des imams, la reconnaissance implicite de la prise en compte des revendications alimentaires et mortuaires, entre autres, dans l'espace public...

En effet, il y a fort à parier que nos dirigeants de l'UMP, avec la bénédiction – et l'aide, à l'Assemblée – du PS, des

Verts et des communistes vont trouver la parade anti-loi de 1905 pour permettre le financement public des mosquées grâce à la [Fondation](#) pour les œuvres de l'islam de Villepin (que lui a-t-on promis en échange de sa bienveillance ?), approuvée par Manuel Valls qui déplorait déjà, en 2005, néanmoins, que le contribuable ne mette pas davantage la main à la poche pour financer les mosquées... Il y a fort à parier, encore, que les financements publics détournés sous forme de baux emphytéotiques ou de pseudo bâtiments culturels cachant les salles cultuelles ne seront pas interdits quand ils ne seront pas, carrément, légalisés ! Quant à la formation des imams, elle aura sans doute lieu à Strasbourg, financée avec nos deniers publics, avec l'alibi du Concordat étendu à l'islam...

Il y a fort à parier également que les revendications alimentaires seront prises en compte dans les cantines et les hôpitaux en généralisant la présentation d'un repas végétarien en sus du repas normal... et ne nous faisons pas d'illusion, le porc risque bien de disparaître, de fait dans les services publics... et privés comme c'est déjà le cas pour les repas de la plupart des compagnies aériennes mondiales, sans que le gouvernement ne lève le petit doigt pour protéger nos traditions et la filière porcine.

Enfin il y a fort à parier que non seulement les voiles continueront de pulluler dans l'espace public, que les mosquées vont continuer d'être des lieux d'endoctrinement où l'on attise la haine de la France et des Français mais que les carrés musulmans seront institutionnalisés dans les cimetières.

Bref, vraisemblablement, au soir du 5 avril, on boira du Champomy dans les 2000 mosquées, dans tous les ghettos où la République n'a plus cours et dans tous les lieux où les musulmans, depuis des années, par l'occupation de l'espace public, par des revendications agressives, ont tenté de faire reconnaître à leur religion un statut privilégié. Le gouvernement aura montré qu'ils avaient raison et qu'il suffit

de ne pas respecter la loi pour obtenir, en France, des privilèges indus et le droit de vivre à part des autres, considérés comme impurs, même dans la mort.

Bref, loin d'être le coup d'arrêt que la situation politique exige, ce "débat" marque une première victoire des musulmans... qu'ils comprendront comme un aveu de faiblesse les encourageant à continuer le combat contre les valeurs de la République, afin de parvenir à leur véritable objectif : l'instauration de la charia, là où ils sont majoritaires.

Christine Tasin